



PINTERVILLE
château

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

Le Préfet de la région Haute-Normandie
Préfet du département de Seine-Maritime,
Commandeur de la Légion d'Honneur

ARRETE MH 2015 n° 14

Portant inscription au titre des monuments historiques du château et domaine de *Pinterville* (27)

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination du Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, M. Pierre-Henry MACCIONI ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 22 avril 2015 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le château et le domaine présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles de Haute-Normandie

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques le château en totalité et son domaine, avec le parc et la clôture, ainsi que le sol des parcelles C 230, 236, 246, 770, 776, 778, 886 à 889, 959 et 962 sur lesquelles il est situé, selon plan annexé à l'arrêté, sis lieudit « le Village » à Pinterville (Eure), et figurant au cadastre sur les parcelles suivantes :

- | | |
|--|---|
| - n° C 230 d'une contenance de 3 446 m ² | - n° C 886 d'une contenance de 3 888 m ² |
| - n° C 236 d'une contenance de 11 160 m ² | - n° C 887 d'une contenance de 146 m ² |
| - n° C 246 d'une contenance de 48 495 m ² | - n° C 888 d'une contenance de 94 m ² |
| - n° C 770 d'une contenance de 851 m ² | - n° C 889 d'une contenance de 30 m ² |
| - n° C 776 d'une contenance de 13 258 m ² | - n° C 959 d'une contenance de 9 992 m ² |
| - n° C 778 d'une contenance de 86 m ² | - n° C 962 d'une contenance de 1 021 m ² |
| - n° C 780 d'une contenance de 13 381 m ² | |

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs du département de l'Eure.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales
Pierre-Henry MACCIONI

Fait à Rouen, le : 24 MAR. 2015


Sylvie HOUSPIC

Département :
EURE

Commune :
PINTERVILLE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 - fax 02 32 25 71 40
cdfif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

27 - PINTERVILLE - Château et son domaine

Section : C
Feuille : 000 C 01

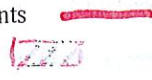
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 22/07/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics

Plan annexé à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du **24 JUIL. 2015**

murs et batiments
sols



Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale
pour les Affaires Régionales

Sylvie ROUSPIC
Sylvie ROUSPIC

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

